Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260605-DEL2026048-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Date de la convocation :
29 mai 2026
Date d'affichage :
29 mai 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 19
Présents – 13
Procurations – 6

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Trémuson, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, M. GUILLARD Alain, Mme LE FORBAN Roselyne, Mme BONENFANT Gaëlle, Mme ASSON Pascale, M. BOUTOUILLER Benoît, Mme JEAN Florence, M. BONGRE Cyrille, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme JANOT-MONFORT a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon, M. PHILIPPE Stéphane a donné procuration à M. BAUD Adrien, Mme GUILLO Sylvie a donné procuration à Mme BONENFANT Gaëlle, M. GLOAGUEN Maxime a donné procuration à M. ETES Cyrille, Mme PEDRON Estelle a donné procuration à Mme CONAN Sylvie et M. LE COUTURIER Arnaud a donné procuration à Mme HERRAULT Ophélie.

Secrétaire de séance : Madame Ophélie HERRAULT

Délibération 2026-048 / Institutions et vie politique – Désignation de représentants

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il expose que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Il précise que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Conformément aux articles L. 284 à L. 286 du Code électoral, le Conseil Municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants a été déposée.

La liste Yvon ORGEBIN est constituée comme suit :

1) Monsieur Yvon ORGEBIN
2) Madame Sylvie GUILLO
3) Monsieur Cyrille ETES
4) Madame Sylvie CONAN
5) Monsieur Alain GUILLARD
6) Madame Annie JANOT-MONFORT
7) Monsieur Cyrille BONGRE
8) Mme Pascale ASSON

Il a été ensuite procédé à l'élection des délégués et des suppléants par scrutin secret.

Résultats du premier tour de scrutin :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
d) Nombre de suffrages exprimés : 19
e) Majorité absolue : 10

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260605-DEL2026048-DE

A obtenu :

Liste Yvon ORGEBIN : 19 suffrages

Monsieur le Maire a proclamé élus délégués les candidats suivants : M. Yvon ORGEBIN, Mme Sylvie GUILLO, M. Cyrille ETES, Mme Sylvie CONAN et M. Alain GUILLARD.

Il a proclamé élus suppléants délégués les candidats suivants : Mme Annie JANOT-MONFORT, M. Cyrille BONGRE et Mme Pascale ASSON.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Ophélie HERRAULT
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire